

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 22 JUILLET 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 15 juillet 2025, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GOURLAIN Mireille, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés: BERTRAND Gina donne pouvoir à PEYRON Michel, ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, GANDOIS Jean-Pierre donne pouvoir à Michelle TETENOIRE, COULOUMY Christian donne pouvoir à Christian PARPILLON, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Chantal EYMEOD, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, RIFFAUD Jean-Louis donne pouvoir à Robert PELLISSIER, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à Bernard RAIZER.

Absents: BACHENET Claude, ROUX Chantal.

RAPPORT N° 2025/195 : Attribution du programme de subventions 2025 – Partie 4 :

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon fixe chaque année un programme d'intervention relatif aux participations à diverses manifestations d'intérêt communautaire et contribuant à développer l'image de Serre-Ponçon.

Le bureau communautaire a prévu une enveloppe prévisionnelle pour l'année 2025.

Si certaines manifestations ne peuvent pas se produire, la subvention accordée sera réduite, en fonction des dépenses réellement engagées, après examen détaillé du dossier déposé par les associations

Après examen, il est proposé d'attribuer les subventions ci-après détaillées pour l'exercice 2025 - Partie 4.

Considérant la demande de subvention de l'association Embrunais Athlétic Club pour l'organisation d'un trail « skytrail » aux Orres le 09 août 2025

Il est proposé d'attribuer :

- Une subvention de 500 € à l'association Embrunais Athlétic Club

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de **500 €** à l'association Embrunais Athlétic Club au titre de l'année 2025.
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget communautaire 2025.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD